

Séance du 28 septembre 2026

Présidence de Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Présidente

Membres élus le 8 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 8
Nombre de suffrages exprimés : 10
Pour : Unanimité

Convocation du : 21 septembre 2026
Date d'affichage : 21 septembre 2026

Acte rendu exécutoire par
télétransmission en Préfecture du
Nord le 30 septembre 2026 et
publication du 30 septembre 2026.

Délibération N° 05-26-20

Etaient présents :

Mme BOURGHELLE-KOS Nadège, Présidente,

Mmes CIESIELSKI Magali, maire-adjointe,

Mmes LEROY WOLOSZ Angélique, RIOU Sandrine (arrivée à 18h20),
conseillères municipales,

Mmes KOMOROWSKI Valérie, RABAEY Emmanuelle, GAC Mélanie
(arrivée à 18h35), CAPPOEN Marion, MM. ARCHIE Patrick, COLLÉRIE
Jean-Claude, membres.

Absentes excusées et représentées : Mmes MALECHA Sandrine et
MICHEL-DUBOIS Fabienne.

Absente excusée et non représentée : Mme DUMORTIER-WARTEL
Caroline.

Secrétaire de séance : Mme CIESIELSKI Magali.

OBJET

**ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment son article
R. 123-19, qui fait obligation aux Centres Communaux d'Action
Sociale d'élaborer un règlement intérieur qui a pour objet de
déterminer les modalités de fonctionnement de leur Conseil
d'Administration,

Vu le règlement intérieur ci-annexé,

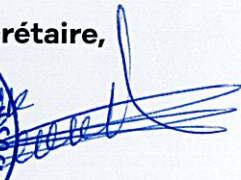
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

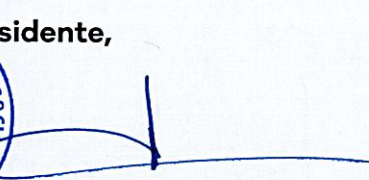


- L'adoption du règlement intérieur du Centre Communal d'Action sociale de la commune de THUMERIES, tel qu'annexé à la présente délibération.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil d'Administration repris ci-dessus. Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire,


Magali CIESIELSKI.

La Présidente,


Nadège BOURGHELLE-KOS.

